



# CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

-----

## DOUZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

N'DJAMENA, LE 21 MARS 2007

-----

### COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Ouverte par son Excellence, Docteur NOURADINE DELWA KASSIRE COUMAKOYE Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad, la Douzième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue le 21 Mars 2007 à N'Djamena au Tchad sous la Présidence de Madame Fatimé TCHOMBI DJIMADINGAR, Ministre de la Fonction Publique et du Travail du Tchad.

#### LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

##### 1°- Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, **Madame Fatimé TCHOMBI DJIMADINGAR**, Ministre de la Fonction Publique et du Travail de la République du Tchad pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2007.

## **2°- Adoption des comptes rendus de la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 22 et 23 février 2006 à Dakar (Sénégal) et de la douzième session extraordinaire tenue le 08 Juin 2006 à Genève (Suisse)**

Après amendements, les comptes rendus de la onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue à Dakar (Sénégal) les 22 et 23 février 2006 et de la douzième session extraordinaire tenue le 08 Juin 2006 à Genève (Suisse) ont été adoptés.

## **3°- Examen et adoption du rapport annuel 2005 du Secrétaire Permanent**

A la demande du Secrétaire Permanent et prenant en compte la production insuffisante des informations statistiques et financières par certains organismes, le Conseil des Ministres a décidé de reporter l'examen de ce point à sa prochaine session extraordinaire de Genève (Suisse).

Le Conseil a instruit tous les organismes n'ayant pas produit leurs données statistiques, à les transmettre au Secrétariat Permanent dans les meilleurs délais, afin d'achever l'élaboration du rapport.

## **4°- Examen et adoption du plan d'actions et du projet de budget de l'exercice 2007**

Le Conseil des Ministres a adopté le plan d'actions et le budget de la Conférence au titre de l'exercice 2006. Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : Huit cent quarante et un millions deux cent soixante dix mille (841 270 000) de francs CFA répartie comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 817 270 000 francs CFA
- dépenses d'investissement : 24 000 000 francs CFA

Le Conseil demande au Secrétaire Permanent d'utiliser le montant du poste budgétaire consacré aux missions de sensibilisation sur la ratification de la Convention pour réaliser des actions de communication

dans certains média de portée internationale tels que AFRICABLE, AFRICA N°1, TV5 etc.

#### **5°- Examen et adoption des procédures techniques, administratives, financières et comptables de la CIPRES ainsi que de la Charte de l'IRPS**

Le Conseil des Ministres a pris acte de la finalisation et de l'adoption des manuels de procédures de la Conférence par les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre. Il demande au Secrétaire Permanent de procéder à sa mise à jour périodique.

En ce qui concerne la Charte de l'IRPS, le Conseil l'a adopté et instruit le Secrétaire Permanent de l'intégrer dans les textes d'application de la Conférence.

#### **6°- Propositions d'amendement des textes de la Conférence ;**

Pour permettre à ses membres de faire une meilleure analyse des amendements proposés, Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce point à sa session extraordinaire de Juin 2007 à Genève (Suisse).

#### **7°- Examen des conclusions issues de la rencontre des dirigeants avec la CIPRES sur les indicateurs de gestion ;**

Ce point aussi a été reporté par le Conseil pour être examiné lors de sa session extraordinaire de Juin 2007 à Genève (Suisse).

#### **8°- Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence ;**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts. Il félicite l'ensemble des Etats membres et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Concernant le cas de la Guinée Equatoriale, le Conseil a donné mandat au Président en exercice de poursuivre les démarches entreprises auprès des Autorités de ce pays, en vue de les amener à reprendre leur participation aux activités de la Conférence.

### **9°- Renouvellement des mandats des Inspecteurs recrutés en 2001**

Après avoir pris connaissance des propositions de la Commission de Surveillance, le Conseil a décidé de renouveler le mandat des Inspecteurs dont les noms suivent pour une troisième période de trois (03) ans) : Il s'agit de Messieurs :

- AKILADE Pascal
- KWANGBO GUDA Richard
- MAKOUMBOU Innocent.

### **11°- Nomination du Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale**

Le Conseil a nommé Monsieur Karim BAMBA comme Président par intérim de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

### **12°- Point sur les ratifications du Traité et de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale**

Le Conseil a été informé des actions entreprises par les membres de la Conférence en particulier le Président en exercice sortant en vue d'amener la République Fédérale Islamique des Comores, à ratifier le Traité instituant la CIPRES. Il donne mandat au Président en exercice de poursuivre ces actions dans la perspective de l'élargissement des bases de l'Institution commune.

En ce qui concerne la Convention Multilatérale de la Sécurité Sociale, le Conseil adresse ses félicitations à la République du Mali qui vient de procéder à la ratification de ladite Convention. Il exhorte les autres Etats membres à accomplir rapidement cette formalité pour qu'elle soit effectivement mise en application.

### **13°- Choix du pays devant abriter la 13<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres**

Le Conseil se réjouit de l'acceptation par la République du Togo d'abriter sa treizième session ordinaire en 2008. Il adresse ses remerciements aux Autorités dudit Etat.

### **14°- Divers.**

Aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le Conseil à la fin de ses travaux, adresse une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Monsieur IDRISS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, pour avoir accepté que son Pays abrite cette douzième session ordinaire et pour toutes les facilités mises à sa disposition pour un bon déroulement des travaux.

Les Membres du Conseil adressent également leurs remerciements au Premier Ministre, au Gouvernement, à Madame le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ainsi qu'au Peuple Tchadien pour la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour toutes les attentions dont ils ont bénéficié durant tout leur séjour.

Fait à N'Djamena le 21 Mars 2007

LE CONSEIL DES MINISTRES.